

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE (helene.moulinier@agglodebrive.fr)
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ALLASSAC (mairie@allassac.fr)
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ BRIVE (bastien.ripoll@suez.com)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE

Prélèvement	00123427	Commune	ALLASSAC
Unité de gestion	0625 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE	Prélevé le :	jeudi 28 décembre 2023 à 10h14
Installation	TTP 004639 STATION DE LAUJOUR	par :	NADINE ANTUNES (LDA)
Point de surveillance	0000004183 TTP LAUJOUR - SORTIE EAU TRAITEE	Type visite :	P1
Localisation exact	CANALISATION SORTIE STATION LAUJOUR	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00129733

Référence laboratoire : 23122708397101

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
MÉTABOLITES PERTINENTS				
N,N-Dimethylsulfamide	0,28 µg/L	0,1		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00123427)

Limites de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R. 1321-1 à R. 1321-68) non respectées pour le paramètre N,N - Diméthylsulfamide en sortie de station, mais respect de la valeur sanitaire transitoire chez les abonnés (< 1 µg/l). Le N,N Diméthylsulfamide fait l'objet d'une surveillance au niveau du réseau de distribution.

TULLE le 23 janvier 2024

Pour la Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,
La Responsable du pôle bi-départemental
santé environnement,



Mathilde RASSELET